



# RAPPORT ANNUEL 2018

sur le prix  
et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets

Châtillon-sur-Cluses | La Rivière Enverse | Mieussy | Morillon  
Samoëns | Sixt-Fer-à-Cheval | Taninges | Verchaix

## LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- O1. Les moyens humains ..... p 4
- O2. Les moyens matériels ..... p 5
- O3. Les moyens financiers ..... p 6 à 8

## LA GESTION DE LA COLLECTE :

- O1. La collecte des déchets ménagers  
et assimilés ..... p 9 & 10
- O2. La collecte sélective ..... p 10 à 12
- O3. La collecte en déchetterie ..... p 13 & 14
- O4. L'évolution des flux ..... p 15

## LA COMMUNICATION :

- O1. Les actions de communication ..... p 15

## EDITO DU VICE-PRÉSIDENT



L'année 2018 sera à marquer d'une pierre blanche pour notre service des OM.

C'est en effet l'année qui voit enfin commencer la réalisation de notre grand projet d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Jutteningen.

Le chantier a débuté en août 2018, il devrait se terminer en février 2020 (Inauguration possible avril 2020)

Pour ceux qui ne font pas partie de la commission et pour les utilisateurs des huit communes de notre CCMG il est bon de faire ici un rapide descriptif :

La déchèterie dispose de 16 bennes (gros électroménager, pneus, mobilier, encombrants, métaux, gravats, bois, carton, déchets verts).

Il y a aussi deux locaux dédiés au petit électroménager et aux déchets ménagers spéciaux (produits dangereux).

Un bâtiment d'accueil de 280 m<sup>2</sup> regroupant tous les services OM est prévu, ainsi qu'un hangar de 480 m<sup>2</sup> pour les véhicules et le stockage du matériel d'entretien ainsi que de l'outillage de maintenance.

Le coût de cette superbe réalisation ( y compris achat terrain, désamiantage, et honoraires de maîtrise d'œuvre) est estimé à 3 392 662 € TTC.

Le financement prévu se décompose ainsi :

- Autofinancement : 1 412 063 €
- Emprunt : 1 200 000 €
- Subvention ADEME : 424 598 €
- Subvention Région : 356 000 €

L'accès en déchèterie prévu à partir de mars 2020 se fera au moyen d'un PASS délivré aux particuliers et aux professionnels résidant sur le territoire de notre CCMG.

Notre effort s'est également porté en 2018 sur les containers semi-enterrés où nous avons dénombrés 43 sites installés soit 231 conteneurs en tout.

Il est, bien sûr, prévu de nouvelles installations pour les années suivantes afin de parvenir dans les six ans à un maillage complet du territoire.

Ce qui devrait entraîner de substantielles économies de fonctionnement.

C'est vrai, il reste encore beaucoup à faire pour être au plus près des besoins des habitants et pour optimiser les coûts, pour cela le travail conjoint des élus et des techniciens est primordial.

Je tiens ici à remercier les agents du service environnement, l'équipe de direction qui a fait un travail remarquable au niveau de la déchèterie et aussi de la facturation, et également l'équipe technique qui gère au quotidien la collecte des déchets et l'accueil en déchèterie.

Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Durant les années qui suivront, vous continuerez sans moi puisque je termine mon dernier mandat, mais je suis certain que les efforts actuels seront poursuivis pour le plus grand bien de tous.

**Bernard CARTIER**

# LES MONTAGNES DU GIFFRE :

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée illimitée.

- **Population totale :**  
11 970 habitants
- **Superficie :**  
351 km<sup>2</sup>
- **Tissu économique :**  
832 établissements inscrits au RCS
- **Emploi total :**  
2 579 emplois salariés
- **Habitat :**  
5 176 résidences principales  
9 414 résidences secondaires



*(sources INSEE, RP 2010 et RP 2015, exploitations principales en géographie au 01/01/2017, et CCI Auvergne-Rhône-Alpes)*

La Communauté de Communes assure le service d'élimination de déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses 8 communes membres.

Ce service comprend :

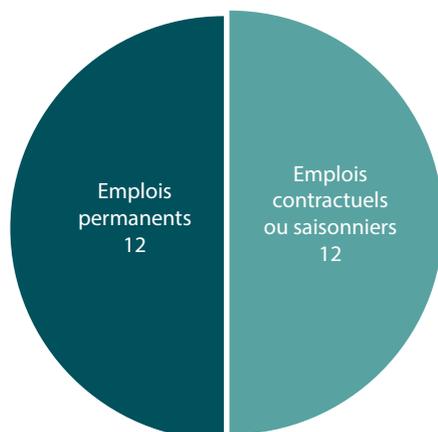
- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la gestion de la déchèterie intercommunale et la valorisation des filières.

La politique déchets de la Communauté de Communes s'articule autour de deux axes majeurs :

- mettre en œuvre un service public de qualité qui prend en compte les particularités du territoire notamment sa forte vocation touristique qui génère une saisonnalité de l'organisation du service de collecte avec des périodes hautes en hiver et l'été,
- développer un service durable qui participe aux économies de ressources en développant le tri sélectif.

## **O1. Les moyens humains**

Nombre d'agents :



Formations :

- 1 formation d'intégration
- 3 habilitations électrique
- 1 conduite à l'entretien professionnel
- 1 relation entre usagers et agents des services déchets
- 1 stage union l'exécution administrative et financière des marchés publics

Répartition des postes :

COLLECTE :

- 12 agents titulaires permanents dont 2 en congé longue durée
- 12 agents contractuels ou saisonniers

ADMINISTRATIF :

- 1 agent responsable du service
- 1 agent chargé du suivi de la facturation et de l'accueil des redevables

Avancements et nominations :

- 1 nomination stagiaire
- 2 nominations titulaire
- 6 avancements d'échelon
- 1 radiation suite à mutation
- 1 recrutement par voie de mutation

## O2. Les moyens matériels

---

Le pôle administratif du service environnement est situé dans les locaux de la Communauté de Communes se situant 508 avenue des Thézières à Taninges.

Le service collecte est installé sur le site de la déchèterie de Jutteningen à Taninges.

### Les véhicules

Le service de collecte compte 3 camions bennes qui parcourent au total 66 515 kilomètres par an et consomment 41 968,46 litres. Le coût global pour le carburant s'élève à 64 495,57 € par an

Un nouveau camion benne de collecte a été commandé en 2018, il remplace un véhicule vieillissant (10 ans).

### La déchèterie intercommunale de Jutteningen

Après l'obtention du permis de construire le 25 mai 2018, la publication des marchés d'attribution des différents lots de travaux a été lancée.

Les travaux ont pu débuter en août 2018. Le terrain a tout d'abord été déboisé et défriché puis il a été terrassé pour la mise en place des murs bétons des nouveaux quais.

Les nouveaux quais n'ont pas été mis en service en 2018. L'ancienne déchèterie a donc été maintenue en activité comme prévu.

### ► Perspectives 2019 :

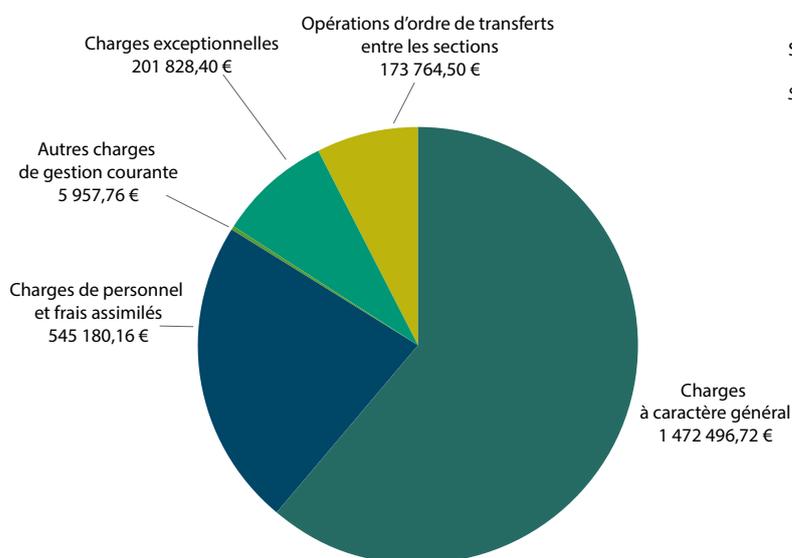
- Poursuite des travaux de réhabilitation de la déchèterie intercommunale
- Achat d'une tasseuse à rouleau pour la déchèterie
- Achat d'un petit camion 7,5 tonnes
- Achat et réparation des bacs publics
- Nettoyage des bacs, des Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) et colonnes aériennes

# O3. Les moyens financiers

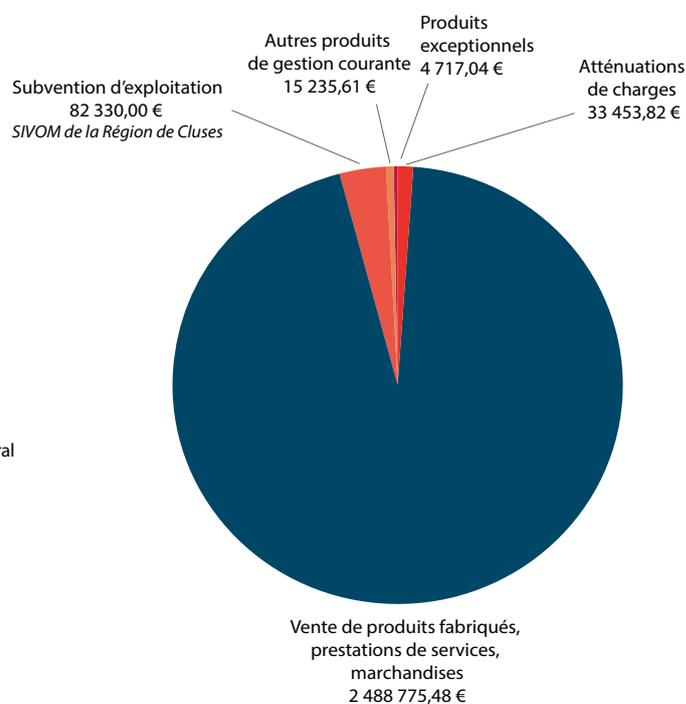
## Le compte administratif du budget OM 2018

Section de fonctionnement

DÉPENSES : 2 399 227,54 €

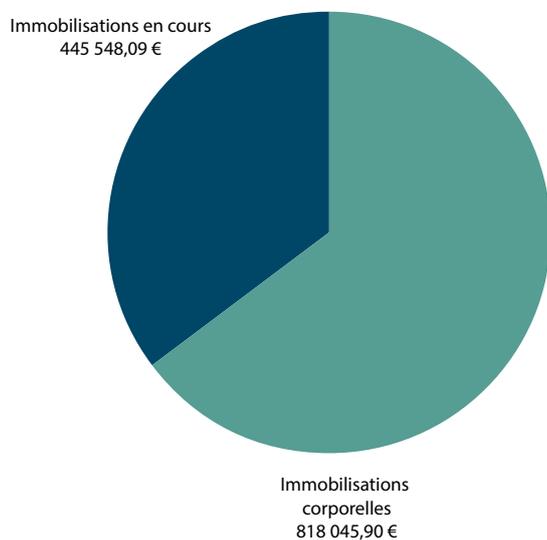


RECETTES : 2 624 511,95 €

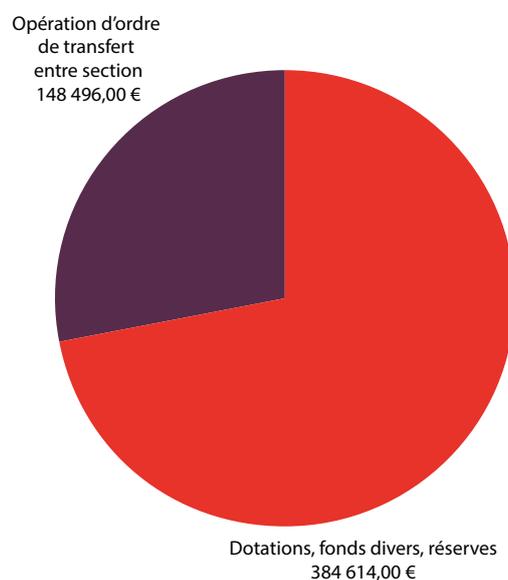


Section d'investissement

DÉPENSES : 818 045,90 €



RECETTES : 483 549,39 €



## Évolution du budget principal depuis 2016 :

		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Recettes investissement	979 648,02 €	533 110,00 €	483 549,39 €
	Recettes fonctionnement	2 498 913,49 €	2 532 803,78 €	2 624 511,95 €
	TOTAL	3 478 561,51 €	3 065 913,78 €	3 108 061,34 €
Dépenses Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Dépenses investissement	481 800,93 €	290 079,00 €	818 045,90 €
	Dépenses fonctionnement	2 093 073,42 €	2 200 813,31 €	2 399 227,54 €
	TOTAL	2 574 874,35 €	2 490 892,31 €	3 217 273,44 €

À noter depuis quelques années, la volonté de dégager un excédent d'investissement afin de financer significativement le projet de la nouvelle déchèterie. Cette démarche a été entérinée par le SIM puis poursuivie par la CCMG.

### Les ressources : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Pour 2018, le montant de la redevance a été fixé de la manière suivante :

- Résidence permanente secondaire ou meublé : 166 €
- Résidence meublée inscrit en office de tourisme : 146 €
- Résidence permanente occupée par une personne seule : 84 €
- Hôtel (tarif par chambre) : 31 €
- Hébergement refuge et assimilé (tarif par lit) : 13 €
- Catégorie professionnelle, la redevance est fonction du service assuré : de 84 € à 5 222 €

L'implantation du Club Med à Samoëns 1600 a nécessité la création d'une nouvelle catégorie de producteur :

- Ensemble touristique avec services associés (minimum 700 lits) : 45 000 €

### Les faits marquants pour 2018 :

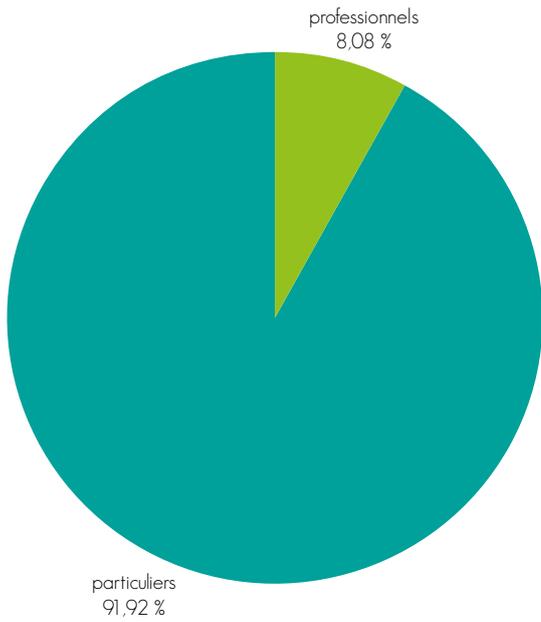
Le produit de la redevance des ordures ménagères s'est élevée à 2 435 383 € en 2018 contre 2 335 372 € en 2017.

Le montant de la redevance prend en compte le coût de la collecte du traitement des ordures ménagères et du tri sélectif, la déchèterie et l'entretien du matériel de collecte (camions, bacs...).

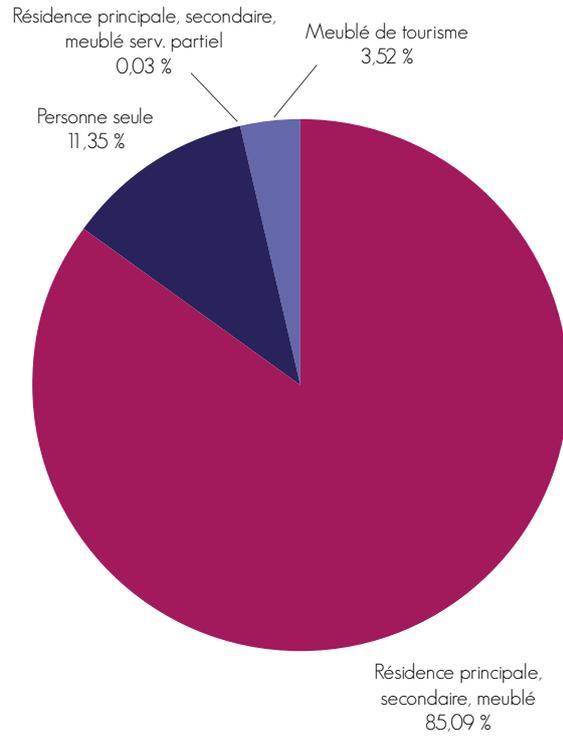
### ► Perspectives 2019 :

- La poursuite de la démarche d'actualisation des rôles des ordures ménagères. En effet les nombreux changements de situation nécessitent une vigilance constante afin d'envoyer la facturation adaptée aux contribuables.
- Facturation globale des copropriétés par l'intermédiaire des syndicats.

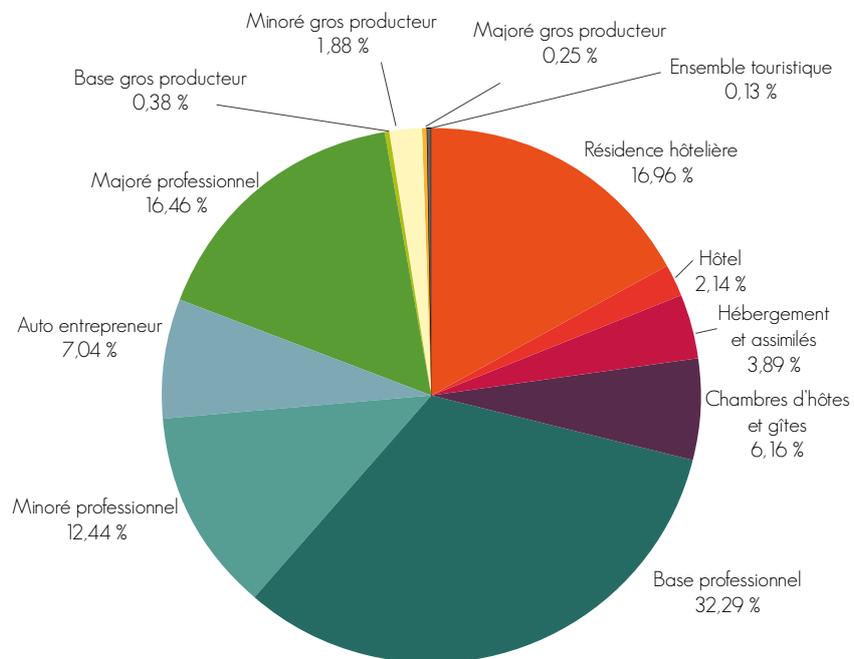
## RÉPARTITION PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS



## TYPES DE TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS



## TYPES DE TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS



# O1. La collecte des déchets ménagers et assimilés

---

Elle s'effectue par camion-benne de manière mixte : porte à porte et points de regroupement.

Porte à porte : les conteneurs et les sacs sont la propriété des usagers.

Points de regroupement :

- ils sont définis, en concertation avec la CCMG, et aménagés, par la commune (construction de cabanes, aménagement de plateforme ...), de telle sorte qu'ils rassemblent les déchets pour les usagers situés en secteurs inaccessibles aux camions-bennes ou trop éloignés (pour optimisation économique dans ce cas) ;
- c'est la CCMG qui est propriétaire du matériel (des conteneurs).

La CCMG installe des points de collecte (OM et tri) en Conteneurs Semi-Enterrés sur les communes membres. Les CSE sont collectés par l'entreprise ORTEC, sous contrat avec la CCMG.

### La fréquence de collecte :

Du fait du caractère touristique du territoire des Montagnes du Giffre, le rythme de collecte est spécialement adapté selon les périodes.

### Les règles de base de collecte :

Les dépôts en vrac ne sont pas autorisés : utilisation de conteneurs et de sacs agréés ; les conteneurs doivent être entretenus par leurs propriétaires.

Les circuits et les horaires de collecte doivent être respectés : les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés dans les meilleurs délais après la collecte, ils doivent être présentés en bordure de voie publique (poignées orientées côté route).

Le contenu doit être réglementaire, ne sont pas admis à la collecte des ordures ménagères : le verre et les emballages recyclables (à déposer aux points de tri sélectif), les déchets verts (à déposer en déchèterie, et déchets verts ligneux à déposer à la station d'épuration de Morillon), les huiles de moteur ou végétales (recours à une filière privée pour les professionnels, et à déposer en déchèterie pour les particuliers), pas de cartons, encombrants et gravats (à déposer en déchèterie), pas de « déchets dangereux ».

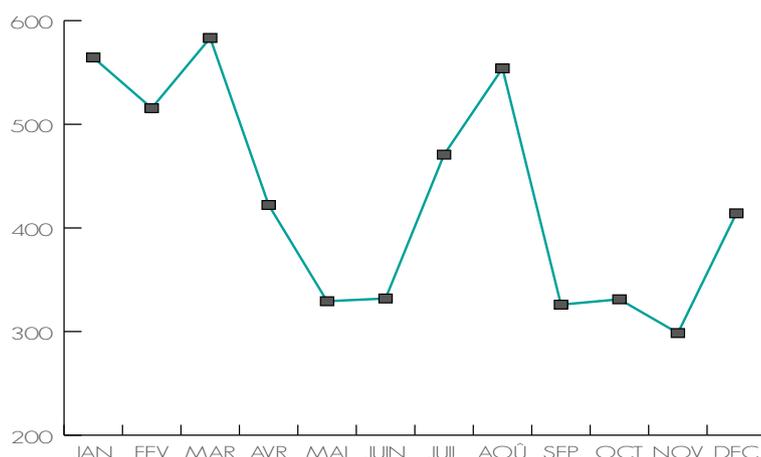
Les déchets issus de l'artisanat, des bureaux et de l'industrie collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages sont autorisés. Mais, le service ne concerne pas l'élimination des déchets en provenance des activités industrielles ; les industriels contractualisent avec des opérateurs privés pour l'élimination ou la valorisation des déchets industriels banals.

### Le traitement des ordures ménagères :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont amenées à l'usine d'incinération de Marignier, propriété du SIVOM de la Région de Cluses. La CCMG est membre du SIVOM de la Région de Cluses, et il lui a délégué la compétence « traitement ». Cette usine permet d'éliminer les déchets par auto-combustion.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

	Ordures ménagères collectées (en tonnes)	Dont Conteneurs Semi-Enterrés
JANVIER	564,46	141,82
FÉVRIER	515,5	134,9
MARS	583,28	151,38
AVRIL	422,14	114,82
MAI	329,26	65,54
JUIN	331,9	66,66
JUILLET	470,68	111,6
AOÛT	553,96	129,72
SEPTEMBRE	325,96	70,88
OCTOBRE	331,12	69,24
NOVEMBRE	298,55	61,39
DÉCEMBRE	414,06	112,12
TOTAL	5 140,87	1 230,07



## O2. La collecte sélective

La collecte des aires de tri est sous-traitée à une entreprise privée car elle nécessite des camions spéciaux. Le traitement des déchets issus du tri sélectif est délégué, comme pour les ordures ménagères, au SIVOM de la Région de Cluses.

Le marché pour la collecte sélective a été renégocié en 2018, c'est l'entreprise TRIGENIUM qui a été retenue.

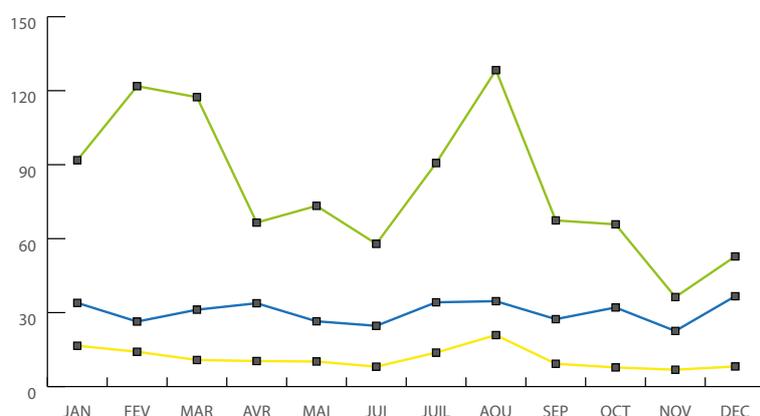
Les usagers doivent déposer dans les points d'apport volontaire (voir liste des points ci-après) :

- les verres,
- les corps creux (flacons en plastique et emballages métalliques),
- les corps plats (papiers, journaux, briques alimentaires, cartonnets).

Les autres déchets (hors amiante et plantes invasives) doivent être déposés à la déchèterie de Jutteningen (Taninges).

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

	VERRE	CORPS CREUX	CORPS PLATS
JANVIER	91,830	16,560	33,950
FÉVRIER	121,840	14,120	26,360
MARS	117,375	10,780	31,180
AVRIL	66,500	10,360	33,800
MAI	73,290	10,160	26,480
JUIN	57,870	8,080	24,647
JUILLET	90,640	13,780	34,180
AOÛT	128,340	20,880	34,64
SEPTEMBRE	67,390	9,260	27,347
OCTOBRE	65,800	7,760	32,080
NOVEMBRE	36,300	6,840	22,559
DÉCEMBRE	52,780	8,150	36,640
TOTAL	969,955	136,730	363,863



Au total, ce sont 1 470,548 tonnes de déchets qui ont pu être recyclés en 2018.

- > + 4,9 % de tonnage collecté entre 2017 et 2018
- + 4,85 % pour le verre
- + 23,60 % pour les corps creux
- + 6,83 % pour les corps plats

*Poids exprimé en tonnes*

## Les points d'apport volontaire sur le territoire :

### Les faits marquants de 2018 :

Le service a poursuivi sa campagne de modernisation du système de collecte en créant 10 nouveaux points d'apport volontaire (création de site ou aménagement) en 2018.

Le choix du lieu d'implantation, du type de point (Conteneur Semi-Enterré (CSE), aérien) ainsi que celui des flux proposés sont fonction de l'identification des besoins. Ces choix découlent d'une concertation entre les élus et services techniques des communes, les services de la CCMG avec l'appui du SIVOM de la Région de Cluses.

#### CHÂTILLON-SUR-CLUSES

					
Route de Blanc	plastique aérien	1	1	1	-
Le Pissoir / La Côte	plastique aérien	1	1	1	-
Le Champey	CSE	1	1	1	1
Salle Béatrix	CSE	1	1	1	4
Chef-Lieu Ancienne Fruitière	CSE	1	1	1	2
Les Fontaines	CSE	1	1	1	2

#### MORILLON

					
CCAS	bois aérien	1	1	1	-
Lac Bleu	bois aérien	1	1	1	-
Lac Bleu	plastique aérien	1	1	1	-
Vers Le Pont - Les Miaux	CSE	1	1	1	2
Grand Parking	plastique aérien	1	1	1	-
Le Caton - Visigny	CSE	1	1	1	1
Les Esserts 1	CSE	1	1	1	4
Les Esserts 2	CSE	1	1	1	3
Les Esserts 3	CSE	1	1	1	3

#### TANINGES

					
La Savolière (Praz de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Chevaly (Praz de Lys)	plastique aérien	1	1	2	-
Place Du Marché (Praz de Lys)	plastique aérien	1	1	2	-
Hotelpark (Praz de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Canevet (Praz de Lys)	plastique aérien	1	1	1	-
Pkg Jean de La Pipe (Praz de Lys)	CSE	-	-	1	3
Déchèterie	CSE	1	1	1	1
Verdevant	CSE	1	1	1	1
Centre Tri Postal	plastique aérien	1	1	1	-
Parking Face CT	CSE	1	1	1	2
Quai Du Bras De Fer	plastique aérien	1	1	1	-
Place De La Gare	CSE	1	1	1	2
Garage Municipal Mélan	plastique aérien	1	1	1	-
Stade et Camping	plastique aérien	1	1	1	-
Claricy	plastique aérien	1	1	1	-
Blavallaz	plastique aérien	1	1	1	-

#### SIXT-FER-À-CHEVAL

					
Chef Lieu Vers La Gare	CSE	1	1	1	2
Salvagny RD29 Vers Télésiège	CSE	1	1	1	3
Direction Fer À Cheval	CSE	1	1	1	2
Vers La Cascade Du Rouget	CSE	1	1	1	1
Chef Lieu - route de Salvagny	CSE	1	1	1	1

#### LA RIVIÈRE-ENVERSE

					
Chef Lieu	CSE	1	1	1	1
La Rivière RN	CSE	-	-	-	2

#### SAMOËNS

					
Route De Joux Plane Cabane	plastique aérien	-	-	1	-
Les Beules Fruitière	CSE	1	1	1	2
Parking Amoudruz	CSE	1	1	1	1
Place Du Marche	bois aérien	1	1	1	-
Route de Mouilles - La Piaz	plastique aérien	-	-	1	-
Le Berouze	CSE	1	1	1	2
Route du Coudray	plastique aérien	1	1	1	-
Route des Sages	plastique aérien	2	2	2	-
Vallon D'en Haut	plastique aérien	1	1	1	-
Routes Les Becchi	bois aérien	1	1	1	-
Vercland	plastique aérien	1	1	1	-
Le Grand Tetras	plastique aérien	1	1	1	-
Camping Du Giffre	CSE	1	1	1	1
Rue des Glaciers	plastique aérien	-	-	1	-
Cafe De La Poste - place du Criou	plastique aérien	-	-	1	-
Vallon D'en Bas	bois aérien	-	-	1	-
Les Chenets	plastique aérien	-	-	1	-
Route De L'Etelley	plastique aérien	1	1	1	-
Veau Gras	CSE	1	1	1	1
Les Beules Route De Sixt	CSE	1	1	1	2
Rue De La Gare, MGM Layssia	CSE	1	1	1	2
Les Saix - Parking Des Damoiseaux	CSE	1	1	1	4
Résidence Alexane	CSE	1	1	1	2
Arts Et Vie	bois aérien	1	1	1	-
Les Saix - Parking du Plateau	plastique aérien	1	1	1	-
Route du Nant d'Ant	plastique aérien	1	1	1	-
Club Med	CSE	3	2	3	6

#### MIEUSSY

					
Pont de Boche	CSE	1	1	1	4
Lechat - Matringes	CSE	1	1	1	2
Dessy	CSE	1	1	1	3
Salle des Fêtes	CSE	1	1	1	3
Route de Sommand	CSE	1	1	1	3
Anthion lac - Ballon	CSE	1	1	1	3
Sommand	plastique aérien	1	1	2	-
Route de Roche Pallud (Sommand)	CSE	1	1	1	3
Garage remontées (Sommand)	CSE	1	1	1	4

#### VERCHAIX

					
Chef-Lieu	CSE	1	1	-	2
Chef-Lieu	plastique aérien	-	-	1	-
Les Hottes - Camping	CSE	1	1	1	2
Le Bouchet	CSE	1	1	1	2
La Balme	CSE	1	1	1	3

## La collecte du textile :

La CCMG a signé un contrat depuis 2013 pour l'installation de colonnes textiles sur 5 sites répartis sur le territoire :

- Tanninges - avenue des Thézières (2 colonnes)
- Tanninges - déchèterie (2 colonnes)
- Mieussy - groupe scolaire (1 colonne)
- Samoëns (parking de Carrefour Market (2 colonnes)
- Association de Samoëns (1 colonne)

La collecte des colonnes est réalisée par l'entreprise TRI VALLÉES. Les vêtements ainsi collectés sont ensuite acheminés pour recyclage, pour être triés puis valorisés en vêtements d'occasion, en chiffons d'essuyage ou en matière textile.

En 2018, cette collecte spécifique a permis de traiter 26 776 kg de textile sur l'ensemble du territoire.

### Perspectives 2019 :

La CCMG va poursuivre les investissements pour moderniser la collecte des ordures ménagères et la collecte des déchets sélectifs.

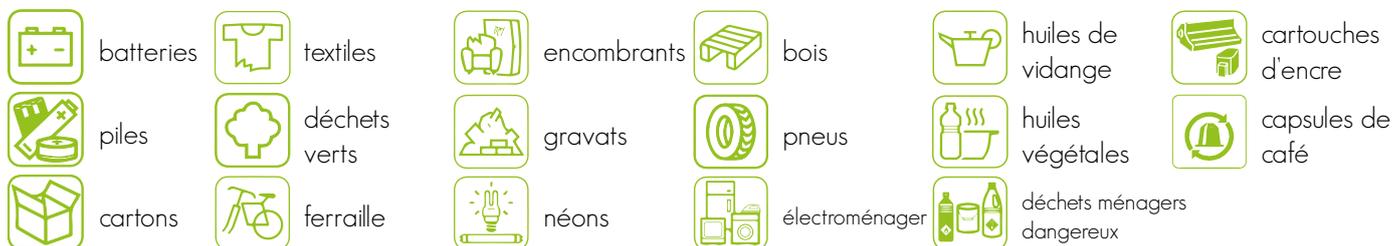
Mise en place de collonnes verres supplémentaires, dans la perspective de l'arrêt de la collecte du verre en bacs.

Poursuite du programme d'installation de nouveaux CSE, avec notamment le passage du Praz de Lys au 100 % CSE.

# O3. La collecte en déchèterie

La déchèterie de Jutteningen (Taninges)

Elle est ouverte à tous les particuliers du territoire. Son accès est toléré aux artisans et commerçants.  
La déchèterie prend en charge :



LA COLLECTE 2018 EXPRIMÉE EN TONNES

	BATTERIES	CARTONS	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS	DEEE : GEM*	DEEE : GEM hors froid	DEEE : PAM*	DEEE : écrans*	DEA Eco-Mobilier
JANVIER	-	13,17	18,04	64,73	2,42	5,50	2,66	1,38	23,58
FÉVRIER	-	15,06	25,18	56,16	1,60	6,20	2,28	1,21	20,94
MARS	-	14,80	42,30	60,00	1,77	6,55	4,22	1,17	23,38
AVRIL	-	10,34	84,28	85,38	4,11	10,81	3,72	1,59	29,60
MAI	-	13,86	155,22	105,15	3,46	7,96	4,16	1,40	37,60
JUIN	-	12,90	133,06	81,92	1,54	5,58	3,65	1,69	38,70
JUILLET	-	19,88	88,60	85,22	1,90	8,52	3,39	2,04	37,80
AOÛT	-	14,92	89,92	88,84	3,21	12,81	4,63	1,68	33,26
SEPTEMBRE	-	10,54	98,70	76,28	2,34	9,78	3,59	0,79	38,00
OCTOBRE	-	10,96	106,36	96,74	1,54	6,56	4,15	0,90	41,52
NOVEMBRE	-	14,78	86,82	87,62	3,69	8,05	3,42	1,58	32,44
DÉCEMBRE	-	24,00	25,12	96,16	3,31	6,93	3,40	1,31	23,02
TOTAUX	0,00	175,21	953,60	984,20	30,89	95,25	43,26	16,72	379,84

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
GEM : Gros Électroménager - PAM : Petit Appareil Ménager

	FERRAILLE	GRAVATS	INCINÉRABLES	LIQUIDE INCINÉRABLE	VERRE	HUILE VÉGÉTALE	HUILE MINÉRALE
JANVIER	10,67	36,30	102,74	0,07	18,57	0,05	0,82
FÉVRIER	12,06	37,74	-	0,11	34,32	0,58	0,53
MARS	20,86	36,38	-	0,10	26,92	0,55	-
AVRIL	34,12	75,60	-	0,54	18,32	0,72	-
MAI	32,46	130,70	-	0,05	18,52	0,55	-
JUIN	38,66	110,54	-	-	22,54	0,64	1,76
JUILLET	33,06	67,14	-	-	20,96	0,22	0,96
AOÛT	33,12	122,46	-	-	53,22	0,44	-
SEPTEMBRE	28,84	82,22	-	-	7,58	0,63	1,61
OCTOBRE	48,24	119,92	-	0,19	18,08	0,55	0,97
NOVEMBRE	27,44	65,26	-	-	5,52	0,25	0,61
DÉCEMBRE	25,34	35,74	-	-	11,08	0,61	-
TOTAUX	344,87	920,00	102,74	1,05	255,63	5,79	7,26

	PEINTURES	PILES	BOIS	BOIS SOUILLÉ	PALETTES	ACIDE	PRODUITS DE LABORATOIRE	DASRI	PNEUS
JANVIER	0,76	-	61,33	-	-	-	-	-	4,84
FÉVRIER	0,70	-	62,30	-	-	-	-	-	0,00
MARS	0,88	-	78,38	-	-	0,01	-	-	3,58
AVRIL	0,87	-	145,70	-	-	0,01	0,03	-	6,52
MAI	1,74	0,42	163,34	-	-	-	-	-	3,76
JUIN	1,53	-	132,74	0,90	-	-	-	-	4,24
JUILLET	1,68	-	132,10	-	-	-	-	-	3,98
AOÛT	2,44	-	128,20	-	-	-	-	-	3,00
SEPTEMBRE	1,94	0,31	138,48	-	-	-	-	0,03	3,38
OCTOBRE	1,88	-	125,40	-	-	-	-	-	0,00
NOVEMBRE	1,38	0,39	94,66	-	-	-	-	-	8,16
DÉCEMBRE	1,55	-	84,42	-	-	-	-	-	4,48
TOTAUX	17,35	1,12	1 347,05	0,90	0,00	0,02	0,03	0,03	45,94

	CARTOUCHES ENCRE	CAPSULES CAFÉ	NÉONS ET AMPOULES	AÉROSOLS	SOLVANTS NON CHLORÉS	PHYTOSANTAIRES
JANVIER	-	-	-	0,03	-	0,01
FÉVRIER	-	-	-	-	-	0,03
MARS	0,03	-	0,11	0,06	-	0,01
AVRIL	-	-	-	0,06	-	0,03
MAI	-	-	0,22	0,03	-	0,02
JUIN	-	-	-	-	-	0,01
JUILLET	-	-	-	0,07	-	0,03
AOÛT	0,04	-	0,11	0,06	-	0,05
SEPTEMBRE	-	-	-	0,03	-	0,02
OCTOBRE	-	-	-	0,08	-	0,04
NOVEMBRE	-	-	0,12	0,03	0,22	0,01
DÉCEMBRE	0,04	-	-	0,03	-	-
TOTAUX	0,10	0,00	0,55	0,46	0,22	0,27

Pour la déchèterie, le fonctionnement est assuré par les agents de la CCMG et la collecte par différents prestataires qui transfèrent les produits vers des filières de traitement, de recyclage et de valorisation appropriées.

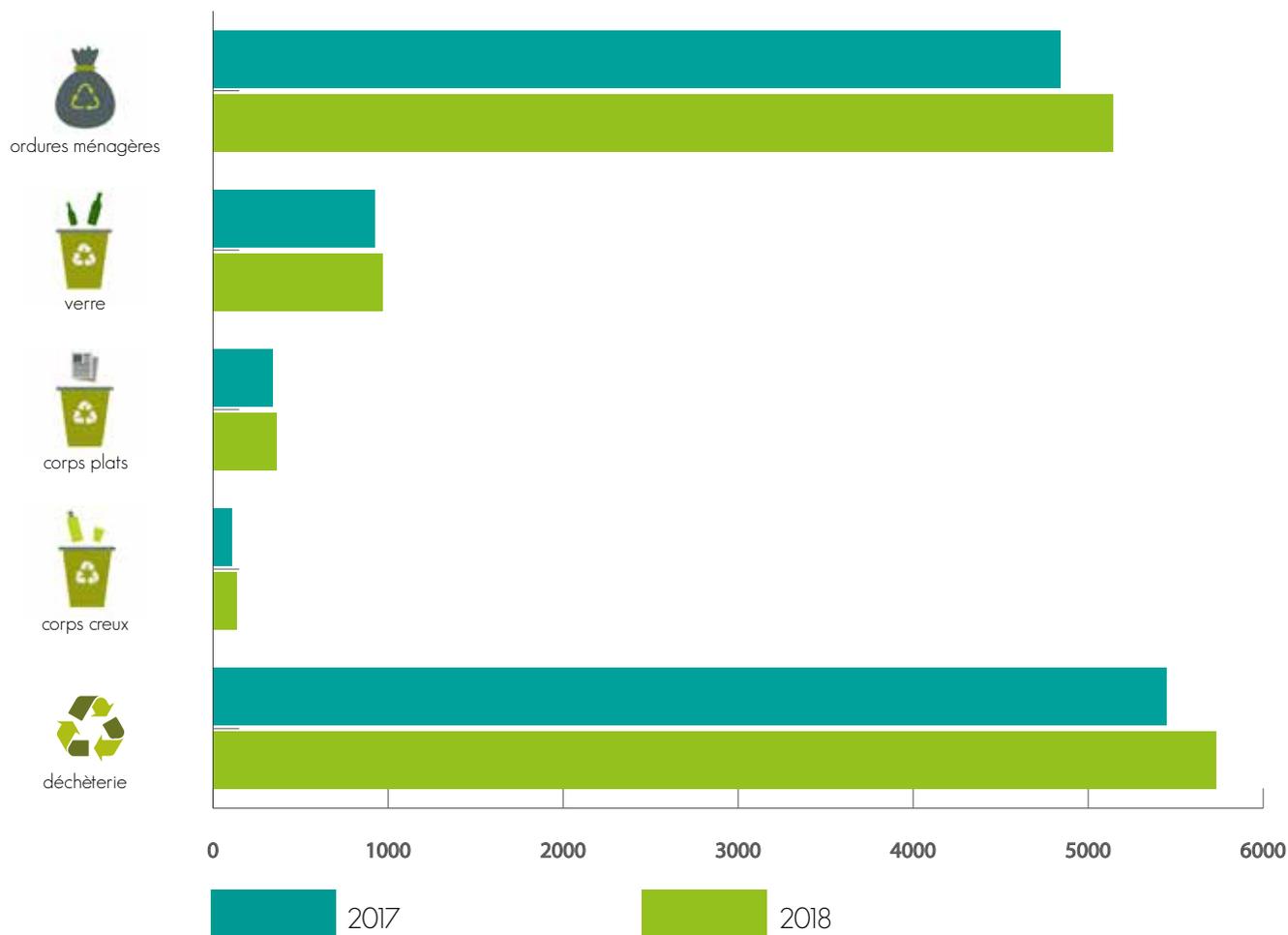
Chaque filière mise en place permet de traiter les déchets dans les normes environnementales en fonction de leur nature et de leur usage. Ces traitements évitent la diffusion de produits polluants dans l'environnement et permettent une valorisation de ces déchets.

Le traitement des filières de déchèterie permettent 3 types de valorisation :

- Valorisation matières : recyclages et réutilisation (filière bois, ferrailles, cartons, D3E, pneus, gravats)
- Valorisation organique : compostage (déchets verts)
- Valorisation énergétique : incinération avec récupération de l'énergie électrique (encombrants et OM)

Des bennes à cartons ont été installées en station afin de permettre aux socio-professionnels d'y mettre leurs cartons, en saison hivernale : 2 bennes installées au Praz de Lys qui ont permis la collecte de 9 tonnes et 1 benne aux services techniques de Samoëns qui a permis la collecte de 55 tonnes.

## O4. L'évolution des flux



### LA COMMUNICATION :

## O1. Les actions de communication

Les actions de communication sont principalement réalisées par le SIVOM de la Région de Cluses, en collaboration avec les services de la CCMG.

La CCMG a communiqué sur le service de collecte dans l'édition 2018 du Perspectives.

► Perspectives 2019 :

Communication autour de la nouvelle déchèterie et notamment sur le nouvel accès par badge.

